



Cgt

Finances Publiques 62

CAPL N° 2 du 17 juillet 2014

Madame la Présidente ,

La situation des emplois à la DGFIP est catastrophique depuis déjà bien longtemps, cette année encore nous déplorons 1700 postes de contrôleurs déclarés vacants, cela est pour la CGT inacceptable et le Ministère des Finances peut véritablement aujourd'hui être déclaré sinistré.

Les causes sont bien connues, elles sont les mêmes depuis des années : les politiques d'austérité des gouvernements successifs, qui servent encore plus aujourd'hui les intérêts particuliers des privilégiés et ignorent les réels besoins des populations, qui agit tout simplement au nom de la lutte contre les déficits et par voie de conséquence engendre la casse de l'emploi et du service public.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement n'a cessé d'orienter ses choix et décisions vers un affaiblissement de ce qui scelle la cohésion sociale et la solidarité de notre pays.

A ce titre , il est urgent et impératif d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction Publique ou le dogme du non remplacement d'un agent partant à la retraite sur deux, et plus proche de deux sur trois dans notre administration, continue de s'appliquer.

La faiblesse des recrutements crée des pénuries dans tous les départements et prive de nombreux agents à leur droit à mutation.

Pour revenir plus particulièrement sur cette CAPL convoquée ce jour , nous tenons à rappeler qu'elle se déroule à peine 8 jours après avoir pris connaissance du mouvement national définitif .

Il est évident que la responsabilité de ces dates tardives incombe pleinement à la DGFIP, qui ne désire pas entendre les perpétuelles demandes des O.S afin d'avancer les calendriers des CAPN de mutation.

Sans remettre en cause le fait que les O.S du département vous ont demandé d'examiner très rapidement ce mouvement particulier de mutation « B » dans l'intérêt des personnels, force est de constater qu'aujourd'hui ces délais raccourcis nous posent un véritable problème et vous obligent à convoquer cette CAPL, déjà hors du cadre réglementaire, mais aussi à la limite de l'acceptable pour les élus que nous sommes et nous nous en expliquons.

Prendre connaissance des documents l'avant veille d'une CAPL de cette importance , ne pas tenir compte du jour férié s'intercalant dans le délai de convocation, modifier l'heure de convocation à peine 24h00 avant la CAPL sans tenir compte que les élus sont en préparation et pas nécessairement devant leur poste de travail, cela et vous l'avouerez, est inacceptable pour les élus que nous sommes ! !

A cette fin, la CGT finances Publiques 62 souhaite que cela change, car il en va de notre crédibilité et de notre engagement envers les personnels que nous représentons.

A cette cadence infernale, je crains fort que l'année prochaine vous nous convoquiez pour la CAPL l'après-midi en nous ayant communiqué les documents le matin même !

Nous voulons bien être conciliant malgré les nombreuses divergences qui nous animent l'un et l'autre, organisations syndicales et administration, mais la folie des calendriers a ses limites qu'il ne faut pas dépasser, faute d'en arriver à faire n'importe quoi et c'est déjà ce que nous faisons aujourd'hui.

Les agents déjà bien affectés par les conditions de travail détestables qu'ils subissent, en ont marre d'être aussi méprisés par une administration qui n'a que faire des règles de gestion et qui ne fait apparaître aucun signe d'apaisement dans le contexte social déjà bien dégradé.

Le représentant titulaire de la CGT / Finances Publiques 62

BASTIEN Roger